Formation supérieure : la Déclaration de Bologne est un puissant catalyseur dans la marmite universitaire suisse

Autor(en): **Nordmann, Roger**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1546

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1021221

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La Déclaration de Bologne est un puissant

Signée par 31 pays européens dont la Suisse, la Déclaration de Bologne du 19 juin 1999 entend susciter un Espace européen de la formation supérieure.

Quelle légitimité démocratique?

La Déclaration de Bologne proclame des intentions. Elle cherche à donner une impulsion pour rénover le paysage de la formation supérieure en Europe. La voie choisie est celle de l'adhésion volontaire et de la persuasion, sans utilisation d'instruments juridiques contraignants pour les Etats signataires, dont la Suisse. Mais dans les faits, Bologne a d'ores et déjà déclenché des modifications importantes. Ne pas y participer nous aurait séparé du reste du continent.

Simple déclaration d'intention, ce texte n'a pas été soumis à la ratification des parlements nationaux, en dépit de sa portée matérielle considérable. Pour les pays membres de l'UE, ce défaut de démocratie reste supportable : primo, Bologne s'inscrit assez parfaitement dans la ligne des efforts suivis par les institutions de l'UE, y compris le Parlement Européen. Secundo, la signature de la Déclaration relève clairement d'un ministère national de l'éducation supérieure, responsable politique du domaine. Tertio, certains pays ont procédé à des adaptations de la législation nationale, ce qui exige un débat parlementaire.

Un pouvoir technocratique

En raison de la structure fédéraliste stricte et l'*Alleingang*, aucune de ces trois conditions n'est réunie en Suisse. La situation y est même aggravée par le fait que la mise en œuvre échappe aux autorités cantonales, théoriquement compétentes : en s'appuyant sur la Loi fédérale sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles, les cantons universitaires et la Confédération ont instauré la Conférence universitaire suisse (CUS). Composée des responsables de départements des cantons universitaires et du Secrétaire d'Etat à la Science et à la recherche, cet organe hybride va adopter seul des directives contraignantes pour la mise en œuvre de Bologne. Ces directives, actuellement en consultation, ont la portée matérielle d'une loi fédérale. Pour la seconder dans la mise en œuvre de la Déclaration de Bologne, la CUS a chargé un autre organe hybride, la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS). Cette dernière est notamment chargée d'organiser un processus de suivi participatif, mais dont les associations estudiantines sont longtemps restées exclues… Autant dire qu'à l'exception de l'autorisation initiale de signature décidée par le Conseil fédéral, Bologne à la sauce helvétique échappe complètement au contrôle démocratique.

Des carences institutionnelles

Ce constat est inquiétant, non pas pour la formation supérieure, pour laquelle Bologne représente une chance, mais pour les institutions du pays. A focaliser toutes ses énergies sur l'ossification des structures et des prérogatives cantonales, à cultiver un *Alleingang* européen, la Suisse se perd dans des bricolages technocratiques. L'architecture discutable de la CUS préfigure les montages qui se pratiqueront dans les secteurs soumis à la force des faits. Sous peine d'anesthésie démocratique et de paralysie décisionnelle, il faut d'urgence empoigner notre problème institutionnel. ■

Des objectifs pédagogiques

La Déclaration de Bologne propose d'échelonner les études supérieures en deux cursus successifs: le premier aboutit au bachelier et le second au mastère. Sur le plan pédagogique, cette articulation doit faciliter les changements d'institutions et de filières en cours d'études: le mastère ne devrait pas nécessairement être accompli dans l'institution où l'on a obtenu le bachelier. Ce dernier remplit une fonction charnière et valide l'achèvement de la formation scientifique de base dans une discipline donnée. Une certaine réorientation serait possible de l'un à l'autre. A certaines conditions, les titulaires d'un bachelier non universitaire (p. ex. technique ou pédagogique) pourraient se raccorder sur un mastère universitaire. L'échelonnement doit également contribuer à casser l'effet de tunnel: l'étudiant ne serait pas obligé d'étudier cinq ou six ans pour bénéficier d'un titre, sans échéance intermédiaire. Muni de son bachelier, l'étudiant qui le souhaite peut acquérir une première expérience sur le marché du travail avant de poursuivre ultérieurement ses études.

Des objectifs économiques et politiques

L'articulation bachelor-master vise explicitement la création d'un marché européen du travail dans lequel les titres sont clairement définis et comparables. Dans cette perspective, il est prévu d'introduire un document qui compléterait chaque diplôme en spécifiant de manière plus précise ce qu'il recouvre. A l'instigation de l'Espagne, soucieuse de réduire le chômage des jeunes diplômés, la Déclaration prévoit que le bachelor corresponde à un « niveau de qualification approprié pour l'insertion sur le marché du travail ». Ce volet est à juste titre critiqué, car il pourrait aboutir à des études trop axées sur la pratique au détriment des bases théoriques et de l'esprit critique. Reste qu'il serait malvenu d'idéaliser les qualités théoriques et critiques des études massifiées selon l'organisation actuelle.

La généralisation du système des crédits

Pour permettre les comparaisons et faciliter la mobilité, Bologne prévoit que l'ensemble des filières de formation adopte le système des crédits: il s'agit d'unités capitalisables et transférables de formation. Chaque cours ou séminaire correspond à un certain nombre de crédits et l'accomplissement d'une année d'études nécessite l'accumulation d'un nombre donné de ces crédits. Dans les faits, on assiste à la généralisation de l' European credit transfer system (ECTS) un standard initialement créé par l'Union européenne pour la reconnaissance des enseignements hors de son université d'attache. ■

catalyseur dans la marmite universitaire suisse

Pour l'entier du tertiaire (universitaire et HES), elle vise à renforcer la mobilité des participants, la compatibilité des systèmes et la qualité de la formation.

Les enjeux de la mise en œuvre

En faisant irruption dans un système universitaire figé, la Déclaration de Bologne se révèle un levier de changement bienvenu. Toutefois, ses effets seront positifs ou négatifs selon l'usage qui en sera fait.

Le système d'études échelonnées est conçu pour des études rapides : l'obtention du *master* devrait se faire en cinq ans, alors que l'obtention de la licence dure actuellement six ans en moyenne en Suisse. Dans la pratique, la tendance à surcharger les programmes d'études pourrait cependant aboutir au contraire à un allongement.

Or c'est plutôt un raccourcissement des études qu'il faut viser (particulièrement longues outre-Sarine). On rappellera ici que leur longueur peut devenir un obstacle considérable pour les étudiants de condition modeste, car ce sont autant d'années d'études à financer. Des préoccupations économiques et financières plaident dans ce sens. L'introduction du nouveau système exige donc une refonte en profondeur des cursus. Il faudra accepter le fait qu'il n'est désormais plus possible de mémoriser l'ensemble des fondements d'une discipline.

Sur 100 étudiants qui entament des études universitaires, seuls 55 les achèvent.

Des études plus actives

La mise en œuvre de Bologne constitue une occasion unique d'ajuster l'enseignement universitaire à la massification qu'il a vécu au cours des 40 dernières années. En particulier, est-il encore judicieux de miser beaucoup sur des cours *ex cathedra* devant des auditoires de plus de 300 étudiants ? La mise en œuvre de Bologne pourrait être l'occasion de déplacer le centre de gravité de l'enseignement vers les activités plus participatives de type séminaires, forums, exercices de laboratoire et «tutorials», dont la caractéristique commune est de stimuler le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative des étudiants. En contrepartie, et pour rester dans un cadre financier réaliste, le temps de présence exigé des étudiants serait réduit. Pour remplacer une partie de l'enseignement frontal, ces derniers seraient appelés à travailler de manière plus autonome, en s'appuyant à la fois sur les manuels propédeutiques et sur les nouvelles technologies de l'information.

Garantir l'accès au *master*

Si l'accès au *master* fait l'objet d'une sélection, les universités seront tentées de se débarrasser de nombre d'étudiants après l'obtention du *bachelor*. Cela aboutirait à une réduction inacceptable de la qualité et de la solidité des formations offertes. Il est donc décisif que chaque titulaire puisse étudier jusqu'au *master*, ce dernier correspondant à la licence actuelle. Dans cette perspective, on pourrait déroger à la Déclaration de Bologne, en renonçant à imposer aux bachelors universitaires la compatibilité avec le marché du travail. ■

Egalités des chances

Une mise en œuvre qui accroîtrait la durée et la charge de travail rendrait l'existence impossible à ceux qui doivent gagner eux-mêmes tout ou une partie de leurs revenus. Or, aujourd'hui, 78% des étudiants exercent une activité lucrative en marge de leurs études. Ce chiffre impressionnant est largement imputable à la faiblesse des bourses d'études en Suisse : leur niveau stagne au quart de la moyenne européenne ! La refonte des cursus est donc indispensable pour éviter une sélection sociale accrue.

Inversement, il faut éviter d'idéaliser la situation actuelle : sur cent étudiants qui entament des études universitaires, seuls cinquante-cinq les achèvent avec un titre. Ce phénomène quasiment darwinien a plusieurs causes : faible encadrement, difficultés socio-économiques, démotivation. Etonnamment, l'échec formel aux examens ne représente qu'une part infinitésimale des abandons. Une mise en œuvre intelligente de Bologne pourrait apporter une amélioration considérable sur l'adéquation de l'encadrement. Elle permettrait à ceux qui abandonnent avant la licence de posséder au moins un bachelor reconnu.

Tôt ou tard, et indépendamment de Bologne, la question de l'amélioration de l'offre de bourses d'études en Suisse devra être abordée. Le besoin de personnel très qualifié ne cesse de croître et l'on investit des sommes importantes dans l'offre de formation sans s'assurer que les jeunes puissent les suivre dans des conditions décentes. Cette incohérence cause la perte de talents. Elle est injustifiable sur le plan de l'équité et de l'efficacité. Il serait judicieux que la Confédération reprenne complètement à son compte le soutien aux étudiants pour le secteur tertiaire. De surcroît, cela permettrait de garantir une vraie mobilité intercantonale et résoudrait les problèmes d'égalité de traitement entre étudiants de différents cantons. ■

Dossier réalisé par *rn*